



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

Groupement des unités
territoriales

Service développement du
volontariat

Affaire suivie par :
Lieutenant Lionel DAGAND
☎ 06.77.69.52.54
✉ ldagand@sdis73.fr

N/Réf : D-GUT-2022-0010

SDIS de la Savoie
226, rue de la Perrodière
73230 St-Alban-Leysse
04.79.60.73.00

www.sdis73.fr

www.sdis73.fr

@SDISsavoie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St-Alban-Leysse, le 13 juin 2022

NOTE D'INFORMATION

« Aide financière au permis de conduire »

Pour la 6^{ème} année, la région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite récompenser les jeunes qui s'engagent en faveur des autres, en octroyant une aide pour le permis de conduire.

Des JSP ou des sapeurs-pompiers volontaires de votre centre d'incendie et de secours peuvent être concernés.

Les conditions à remplir pour effectuer votre demande sont les suivantes :

- Être âgé de 16 à 25 ans,
- Avoir le Pass'Région Auvergne-Rhône-Alpes <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/>
- Ne jamais avoir été titulaire du permis de conduire B (*l'aide est valable également pour le permis à 1 € et la conduite accompagnée. Elle n'est pas valable pour les autres permis*).
- Pour l'aide à 1000 euros :
 - Uniquement pour les JSP brevetés **avec** un engagement en tant que sapeur-pompier volontaire
- Pour l'aide à 500 euros :
 - Uniquement pour les JSP brevetés **sans** engagement SPV*

*Cette dernière permet aux JSP ayant suivi l'ensemble de la formation mais ne pouvant pas être engagés en tant que SPV au sein du SDIS (pour des raisons personnelles, médicales, ...) de bénéficier de l'aide.

Le sapeur-pompier volontaire intéressé ou le JSP doit compléter le dossier « Pass région » ci-joint et disponible sur l'intranet et vous le remettre.

Je vous remercie de bien vouloir renseigner vos avis motivés respectifs, et **retourner les dossiers au Lieutenant Lionel DAGAND au CSP Modane ou par mail à ldagand@sdis73.fr**. Celui-ci se chargera de les transmettre au service concerné (région AURA).

L'aide sera créditée sur les Pass'Région des jeunes dans un délai de 2 mois après réception du dossier par la région.

Le nombre d'aides allouées est limité. Je vous demande par conséquent, de mettre un ordre de priorité si plusieurs SPV de votre centre étaient intéressés.

Vous trouverez sur l'intranet une affiche pour informer vos effectifs.

RS Le Directeur,

Contrôleur Général Emmanuel CLAUD

DESTINATAIRES

Messieurs les Chefs de BO et chefs de CIS
Messieurs les responsables de section
Messieurs les conseillers techniques du volontariat



Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

Dossier de candidature 2022
AIDE au PERMIS DE CONDUIRE
Dans le cadre de la convention signée le
6 novembre 2017 avec l'union régionale
des sapeurs-pompiers de Rhône-Alpes et
la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Obtention du Brevet de cadet le : _____ et section de _____

Sapeur-Pompier volontaire depuis le : _____ Au CIS de : _____

Numéro de carte PASS Région : _____

Numéro de dossier PASS Région : _____

Aide demandée : Permis de conduire 500 euros Permis de conduire 1000 euros *

*** Uniquement pour les brevetés avec un engagement SPV**

Motivation de l'agent :

Le :

Emargement :

Appréciation du président de section :

Le :

Emargement :

Avis et ordre de priorité du Chef de CIS, selon les années de volontariat, l'engagement associatif sur le plan local, son implication auprès des JSP :

Le :

Emargement :

Cadre réservé au service :